



Conseil économique et social

Distr. générale
5 juillet 2010
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Soixante et onzième session

Genève, 20 et 21 septembre 2010

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Examen de la mise en œuvre du programme de travail pour 2010-2011

Rapport succinct sur les ateliers organisés au titre du programme de travail du Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Note du secrétariat

Résumé

À sa réunion de décembre 2009, le Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire a débattu de la nécessité de simplifier ses procédures en matière d'établissement de rapports et a décidé qu'un seul document contenant des résumés succincts des ateliers organisés entre les sessions serait communiqué aux participants à la prochaine session du Comité.

La présente note donne un aperçu des ateliers organisés au titre du programme de travail du Comité depuis sa soixante-dixième session, tenue en septembre 2009.

Conformément à la stratégie de coopération technique¹ de la Commission économique pour l'Europe (CEE), ces activités, axées sur les pays en transition, se sont déroulées à la demande des gouvernements et/ou sur recommandation du Comité, et ont porté sur des domaines dans lesquels le Comité détenait clairement un avantage comparatif par rapport à d'autres organisations. La plupart des activités ont été menées en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales, ainsi qu'avec le secteur privé. Une attention particulière a été accordée à la participation des pays bénéficiaires et à l'utilisation de compétences nationales pour garantir la durabilité et l'efficacité des activités de coopération technique mises en œuvre au titre du programme de travail du Comité.

¹ Disponible sur le site Web de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/operact/opera/tcoop.html>.

I. Forum international consacré à un plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE

1. Le Forum international consacré à un plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE a eu lieu à Vienne du 23 au 25 novembre 2009. Il était organisé conjointement par la CEE, Europaforum Wien et la municipalité de Vienne, ainsi que par le Comité européen de coordination de l'habitat social. Le Président autrichien, Heinz Fischer, a ouvert la réunion.

2. Les représentants des pays ci-après ont participé au Forum: Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Kosovo (conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU), Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Ukraine.

3. Les entités ci-après étaient également représentées: Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Conseil international des femmes, Comité européen de coordination de l'habitat social (CECODHAS) et Habitat for Humanity International.

4. Le Forum international avait pour objet d'examiner le projet de plan d'action pour l'efficacité énergétique dans le secteur du logement dans la région de la CEE, et de déterminer quels domaines, objectifs et moyens d'action devaient être considérés comme prioritaires et incorporés dans le plan d'action pour que celui-ci puisse orienter les États membres de la CEE quant aux mesures à prendre pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du logement.

5. La séance d'ouverture du Forum a porté sur l'importance de l'efficacité énergétique dans le secteur du logement compte tenu tant des politiques relatives aux changements climatiques que du développement économique et social des pays de la CEE. L'avant-projet de plan d'action a été présenté par un consultant de la CEE, M. Oleg Golubchikov, et les ministres du logement de la République d'Irlande et du Tadjikistan ont donné leur avis sur cette version.

6. Au cours du débat qui a suivi, les experts des milieux universitaires et professionnels et les responsables politiques de la région de la CEE ont fait part de leur expérience et de leurs réflexions sur les perspectives d'amélioration des résultats du secteur du logement et les défis à relever à cet égard, et ils ont identifié des objectifs, des actions prioritaires et des échéances à intégrer dans le plan d'action. Le débat s'est articulé autour des thèmes suivants: renforcement des capacités institutionnelles: législation, gestion et financement; renforcement des performances technologiques et mise en pratique des innovations; et amélioration de l'accès à l'efficacité énergétique: logement public, coût et différences régionales.

7. Le Forum s'est achevé par une excursion d'une journée organisée par la municipalité de Vienne durant laquelle des exemples de projets de construction et de rénovation de logements à haut rendement énergétique ont été présentés aux participants.

8. *Principales conclusions et recommandations:* le Forum s'est félicité des efforts faits par le secrétariat de la CEE pour élaborer le projet de plan d'action. Il a été souligné que le plan devrait être axé sur une transformation privilégiant des logements à énergie nulle et à émission de carbone nulle, même si le projet de plan pouvait autoriser des variations opérationnelles suffisantes pour réaliser cet objectif dans les divers contextes institutionnels et géographiques de la région de la CEE. Une telle ambition devrait également cadrer avec les caractéristiques sociales, économiques et écologiques du secteur du logement, y compris en termes de coût et d'accès aux services énergétiques. L'avant-projet de plan d'action présenté aux participants au Forum a été jugé novateur, adapté et assez flexible pour orienter et encadrer sur le plan stratégique les politiques des États membres en la matière. Le Forum a donc approuvé l'avant-projet de plan d'action et formulé un certain nombre de recommandations à inclure dans la version définitive du document.

II. Atelier sur la gestion foncière efficace et transparente dans les pays de la CEE

9. L'atelier a été organisé par la CEE en coopération avec le Comité national des questions foncières de l'Azerbaïdjan, qui a accueilli la manifestation à Bakou les 4 et 5 mars 2010.

10. Les représentants des pays ci-après ont participé à l'atelier: Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse, Tadjikistan et Turquie.

11. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de la Banque mondiale et d'Eurogeographics, ainsi que des membres du Groupe consultatif du marché immobilier ont également participé à l'atelier.

12. L'atelier était organisé dans le contexte de la réforme du système d'enregistrement des biens immobiliers en Azerbaïdjan, notamment l'automatisation du système de cadastre et des services d'enregistrement.

13. L'objectif de l'atelier était de faire mieux connaître et comprendre aux responsables politiques et aux professionnels nationaux les meilleures pratiques et les enseignements à retenir à la suite de réformes analogues mises en œuvre dans d'autres pays de la région de la CEE.

14. Les exposés présentés portaient sur diverses questions relatives à l'administration des biens fonciers, dont la coopération interinstitutions dans le contexte de la fusion des activités cadastrales et des opérations d'enregistrement et les différentes répercussions de la numérisation des informations relatives aux biens fonciers et immobiliers. Il a également été question de la nécessité de promouvoir la transparence et l'accès du public aux informations foncières.

15. Les participants ont été informés d'une étude en cours du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers concernant la fraude dans l'enregistrement et la cession des biens fonciers, qui recensait les meilleures pratiques disponibles pour surveiller les transactions relatives aux biens fonciers et prévenir les procédures illégales en la matière.

16. Le Groupe consultatif du marché immobilier a résumé les conclusions de l'étude intitulée «Policy Framework for Sustainable Real Estate Markets: Principles and Guidance for the Development of a Country's Real Estate Sector» (Cadre de politique générale pour des marchés immobiliers durables: principes et orientations pour le développement d'un secteur immobilier national), publiée en avril 2010.

17. La question de la transparence liée à la justice et à l'équité a également été abordée, vu qu'elle était traitée dans les instruments juridiques pertinents d'organisations intergouvernementales, y compris la Convention de la CEE sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et les Directives volontaires de la FAO sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles.

18. *Principales conclusions et recommandations:*

a) La fraude en matière de cession des biens fonciers constituait une menace réelle pour les autorités chargées de l'administration des biens fonciers. Des solutions existaient pour assurer la sécurité des transactions à la faveur d'une meilleure surveillance, de programmes de formation destinés aux fonctionnaires et de restrictions sur l'accès à l'information pour des utilisateurs anonymes;

b) Pour qu'il y ait des services d'administration des biens fonciers en ligne, il fallait que les autorités en fassent mieux connaître les utilisations potentielles. Le grand public devait être informé des avantages procurés par les cadastres, les registres et les cessions en ligne pour accepter de tels systèmes;

c) L'interopérabilité des différents systèmes et la mise en œuvre de normes internationales étaient essentielles au succès de stratégies en matière de technologies de l'information, de même que la formation professionnelle du personnel associé à ces activités;

d) Il était préférable d'introduire progressivement les nouveaux systèmes électroniques, étant donné que la phase de mise en œuvre durait habituellement plus longtemps que prévu. Dans certains pays, des mesures pouvaient être prises pour faciliter les cessions par voie électronique une fois que toutes les informations numériques sur les biens fonciers et immobiliers étaient disponibles;

e) Les solutions adoptées pour la mise en œuvre de réformes reposant sur les technologies de l'information devaient toujours tenir compte du contexte. Elles supposaient une analyse globale des avantages et inconvénients à envisager, tels que l'opposition entre le principe de recouvrement des coûts et le droit à l'accès universel à l'information publique, les avantages pratiques des services en ligne par rapport à ceux qu'offrent les modes traditionnels de prestation de services et les possibilités de partenariats public-privé;

f) Des orientations relatives à la transparence étaient essentielles pour le développement de marchés immobiliers, l'évaluation des biens immobiliers et l'évaluation des risques.

III. Atelier sur l'amélioration de la performance environnementale des villes: en quoi l'efficacité de l'aménagement urbain peut rendre les communautés et les activités économiques urbaines plus écologiques et promouvoir la cohésion sociale

19. L'atelier, organisé par la CEE en coopération avec le Ministère tchèque du développement régional, s'est tenu à Prague les 3 et 4 mai 2010.

20. Les représentants des pays suivants ont participé à l'atelier: Allemagne, Autriche, Bélarus, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Géorgie, Italie, Kosovo (conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'ONU),

Lettonie, Mexique, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie et Tadjikistan.

21. Les organisations et institutions financières internationales ci-après étaient représentées: Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Parlement européen, Banque de développement du Conseil de l'Europe et Banque mondiale. Des représentants d'organisations non gouvernementales et du secteur privé étaient également présents.

22. L'atelier avait pour objectif de passer en revue des exemples d'approches intégrées réussies en matière d'urbanisme et les pratiques optimales observées dans ce domaine, en accordant la priorité aux principaux défis à relever actuellement, dont la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les zones urbaines, le renforcement de la cohésion sociale et la réduction de la pauvreté urbaine. En particulier, les participants à l'atelier ont examiné des questions telles que l'urbanisme et l'infrastructure urbaine et leur rôle dans l'optique du développement durable, l'application d'une approche globale de l'aménagement du territoire, de l'efficacité énergétique et de l'accès à un logement abordable, et le renforcement de la cohésion sociale.

23. *Principales conclusions et recommandations:*

a) Les villes comptaient pour 75 % dans le produit intérieur brut (PIB) et pour 80 % dans la population totale de l'Europe; elles constituaient des éléments moteurs de la croissance économique, de l'innovation technique et de la diversité culturelle. Toutefois, en dépit de leur importance économique et de leurs perspectives de croissance, les villes se heurtaient à un nombre croissant de problèmes complexes, tels que le recul de l'activité économique, la dégradation de l'environnement, les migrations, le manque de cohésion sociale et l'aggravation du chômage. Afin de prendre en compte cette complexité, les gouvernements devaient améliorer le fonctionnement des agglomérations en adoptant une approche qui intègre différents aspects de l'urbanisme et en remédiant aux difficultés économiques, environnementales et sociales de façon globale et coordonnée. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire contribuait à faciliter la diffusion de pratiques optimales et élaborait des directives relatives à des modes de développement durables des établissements humains;

b) En dépit de l'importance d'une approche intégrée de l'aménagement urbain, de nombreux pays en revenaient toujours, dans la pratique, à des solutions sectorielles. Le cloisonnement des administrations locales entravait la mise en œuvre effective des plans d'urbanisme, ce qui retardait l'investissement dans les infrastructures et les services urbains de base et favorisait les programmes de redynamisation urbaine lancés par des promoteurs;

c) Les transports urbains constituaient l'un des grands défis à relever. Les autorités locales ne devraient pas attendre que soient lancées des initiatives privées mais plutôt élaborer elles-mêmes une stratégie afin de faire face au problème. La redynamisation urbaine devrait aller de pair avec la mise au point de différents systèmes de transport, y compris le covoiturage, qui pourrait servir d'exemple d'approche novatrice s'inscrivant dans le cadre d'une politique globale relative aux transports urbains;

d) Il y avait d'amples possibilités d'améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements existant en diminuant la consommation d'énergie liée au chauffage. Il fallait combiner des mesures techniques et des modèles améliorés du comportement des ménages pour atteindre les objectifs visés dans ce domaine. Dans certains pays, les exemples de bâtiments publics à haut rendement énergétique pouvaient avoir un effet «boule de neige», ce qui contribuerait à la réalisation des objectifs d'efficacité énergétique à plus grande échelle;

e) L'accès à un logement abordable était un aspect essentiel du développement durable de toute agglomération, et un marché immobilier qui fonctionnait bien donnait des informations importantes sur la structure des prix dans telle ou telle ville. Cependant, beaucoup de gens ne pouvaient pas se procurer un logement sur le marché. C'est pourquoi le logement social était une composante très importante des services publics et un moyen efficace de garantir la cohésion sociale et d'offrir aux groupes vulnérables des conditions de vie décentes;

f) L'aménagement du territoire était un outil essentiel pour rationaliser l'utilisation des terres au niveau territorial, concilier les besoins de développement avec la nécessité de protéger l'environnement, et atteindre des objectifs sociaux et économiques. Les stratégies d'aménagement du territoire devaient reposer sur des données fiables relatives au fonctionnement de différents secteurs de l'économie, ainsi que sur des informations et des analyses territoriales. L'aménagement intégré du territoire devait devenir une pratique courante et il fallait privilégier une culture de collaboration en matière de planification, en partenariat avec des acteurs locaux et avec la participation des habitants de la zone concernée;

g) Les perspectives de renforcement de la coopération entre l'Union européenne et le Comité du logement et de l'aménagement du territoire étaient considérables. Le développement de ce potentiel pourrait être examiné lors de la soixante et onzième session du Comité, en septembre 2010.

IV. Atelier sur le financement du logement: au-delà des prêts hypothécaires à risque

24. L'atelier, organisé conjointement par la CEE et la Fédération européenne d'épargne et de crédit pour le logement, a eu lieu à Munich (Allemagne) du 17 au 19 mai 2010.

25. Les représentants des pays ci-après ont participé à l'atelier: Algérie, Allemagne, Autriche, Croatie, Espagne, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Hongrie, Italie, Jamaïque, Nigéria, Norvège, Philippines, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan et Viet Nam.

26. Des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que du secteur privé étaient également présents.

27. L'atelier avait pour objectif principal d'évaluer les effets de la crise financière sur les marchés nationaux du logement et d'examiner les réformes institutionnelles susceptibles de réduire l'instabilité des marchés financiers.

28. Les responsables politiques et les experts ont analysé l'impact de la crise financière sur le secteur du logement, ses conséquences sur le bien-être des ménages et les moyens de renforcer la confiance des consommateurs de la région de la CEE. Ils ont estimé que des conditions économiques stables ainsi qu'un climat juridique et fiscal propice à une répartition efficace des capitaux disponibles s'avéraient nécessaires pour tous les systèmes financiers. La stabilité requise passait par la création d'un système moderne permettant de surveiller la solidité et la sécurité du secteur bancaire. Parmi les autres éléments importants susceptibles de favoriser un changement d'orientation, il convenait de mentionner une meilleure évaluation des risques liés aux investissements, la réglementation des établissements de crédit commercial et hypothécaire, la création de régimes fiscaux transparents et équitables et la viabilité écologique du secteur du logement, ainsi que la promotion du microcrédit dans le but d'aider les groupes de la population à faible revenu.

29. *Principales conclusions et recommandations*: Les participants à l'atelier ont jugé nécessaire d'accorder une plus grande attention non seulement à la mise en œuvre de la réglementation applicable aux marchés financiers, mais également à l'élaboration de meilleurs modèles des risques liés à la répartition de capitaux, à l'amélioration de la transparence concernant l'accès à l'information pour les consommateurs, à la certification de l'efficacité énergétique des bâtiments et à une répartition plus équilibrée des crédits au logement entre la rénovation du parc existant et la construction de nouveaux logements. Les principes de la bonne gouvernance ont été considérés comme une composante majeure de systèmes financiers internationaux sains et un élément essentiel pour en assurer la stabilité et l'intégrité. Des organisations internationales et des organismes de normalisation, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, avaient récemment lancé plusieurs études sur la nécessité d'améliorer la gouvernance d'entreprise et la supervision des entreprises en raison de la crise financière actuelle et actualisaient leurs principes et directives en conséquence.

30. Dans l'ensemble, les responsables politiques et les experts ont estimé qu'il fallait envisager des changements institutionnels et de nouvelles formes de coopération multilatérale pour rendre le secteur immobilier plus stable. L'adoption de politiques et de mesures plus efficaces dans ce domaine contribuerait à accroître la confiance portée aux pouvoirs publics par la population et à élargir l'accès à la sécurité d'occupation pour les groupes vulnérables. Les participants ont noté, à titre d'exemple, le rôle constructif des organisations non gouvernementales qui collaboraient avec les pouvoirs publics locaux pour offrir une assistance financière et technique aux fins du développement d'un secteur du logement abordable. De façon générale, les solutions devraient reposer sur un équilibre entre un système de financement du logement fondé sur le marché et l'utilisation efficace de subventions publiques, compte dûment tenu de la situation économique et des traditions du pays. À cet égard, les monographies nationales de la CEE sur le secteur du logement ont été considérées comme un outil utile aux gouvernements pour analyser leurs politiques, stratégies et cadres institutionnels et financiers applicables au logement et pour les comparer aux tendances observées au niveau international. Il a également été constaté que l'étude de la CEE intitulée «Housing Finance Systems for Countries in Transition: Principles and Examples» (Systèmes de financement du logement pour les pays en transition: principes et exemples) fournissait une analyse approfondie des modèles de financement du logement les plus courants dans la région de la CEE et offrait aux responsables politiques un outil pour évaluer ces modèles.

V. Atelier sur les services de cadastre et d'enregistrement des biens fonciers dans la région de la CEE: impact des réformes liées à l'administration en ligne

31. L'atelier, qui s'est tenu les 8 et 9 juin 2010 à Minsk, a été organisé par la CEE en coopération avec le Comité national de gestion des biens publics du Bélarus, hôte de la manifestation.

32. Des représentants des pays ci-après y ont participé: Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Danemark, Fédération de Russie, Géorgie, Italie, Lituanie, Pays-Bas, République de Moldova, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

33. Des représentants du Programme des Nations Unies pour le développement et du Groupe consultatif du marché immobilier de la CEE étaient également présents.

34. L'atelier avait pour objectif d'analyser les réformes institutionnelles mises en œuvre dans la région de la CEE, de s'assurer que les autorités chargées de l'administration des biens fonciers utilisent largement les technologies de l'information et de déterminer l'incidence des réformes liées à l'administration en ligne.

35. Ces dernières décennies, de nombreux pays de la région de la CEE étaient parvenus à transformer en documents informatisés disponibles en ligne leurs registres des biens fonciers et des biens immobiliers, à partir de vastes collections de documents imprimés. En vue de leur utilisation efficace, ces instruments administratifs en ligne nécessitaient une législation appropriée et un réseau élargi d'information, englobant toutes les administrations régionales des États membres. En substance, il fallait que les informations détenues dans telle ou telle localité soient compatibles avec celles du système national dans son ensemble. Alors que de nombreux pays de la région de la CEE avaient déjà réussi à élaborer des technologies pour l'administration en ligne des biens fonciers, d'autres n'en étaient qu'au stade initial du processus; en outre, il existait des disparités entre les pays concernant la répartition des responsabilités entre les pouvoirs publics aux niveaux national, régional et local, d'où la nécessité d'intensifier la coopération internationale et l'échange de données d'expérience.

36. Les participants à l'atelier ont souligné combien il était important de se conformer aux principes d'uniformité, de compatibilité, de fiabilité et de transparence dans la gestion des données en vue de mieux intégrer les sources d'information et de pouvoir mettre en place un «guichet unique» d'enregistrement des biens fonciers. Les représentants du Bélarus ont fait part de leur expérience des réformes opérées en matière d'administration en ligne afin d'améliorer l'intégration de tous les services d'information nationaux. Ces réformes, qui allaient de pair avec le renforcement de la formation professionnelle des préposés aux registres, avaient permis d'enregistrer efficacement un nombre croissant de biens immobiliers (plus de 5 millions d'unités en 2010). Les discussions tenues lors de l'atelier ont également porté sur les questions relatives à la constitution de biens immeubles, ainsi que sur les fonctions des registres d'adresses dans l'optique d'une meilleure administration des biens fonciers dans la région de la CEE.

37. *Principales conclusions et recommandations:*

a) Une bonne intégration des informations nationales permettrait aux pouvoirs publics d'abaisser les coûts et aux consommateurs de gagner du temps. Elle contribuerait aussi à rendre la gestion des données plus transparente et à améliorer la lutte contre la fraude, et permettrait d'accélérer la mise en place du «guichet unique» dans le secteur de l'administration des biens fonciers;

b) L'intégration de l'infrastructure nationale d'informations spatiales donnait la possibilité d'entreprendre des réformes en matière d'administration en ligne. Les gouvernements devraient créer, dans chaque contexte national particulier, les conditions qui permettent la centralisation des responsabilités dans un organisme unique chargé d'administrer les registres essentiels à l'aide d'une base de données commune. Le cadastre virtuel était un bon exemple d'application réussie du principe du «guichet unique» à l'administration des biens fonciers, qui permettait de procéder à l'enregistrement de biens auprès de l'État en étant hors du territoire et était couramment utilisé par la population;

c) Il était important de prévoir une stratégie cohérente à long terme concernant la politique de tarification applicable à l'accès à l'information, étant donné que cette stratégie déterminerait la viabilité d'investissements dans de nouvelles technologies;

d) Les difficultés qui restaient à surmonter concernant l'intégration des informations nationales tenaient bien moins à un manque de capacités techniques qu'à la nécessité de mettre à jour la législation nationale. Lors de la collecte de nouvelles informations sous forme numérique, il faudrait s'efforcer de garantir l'interopérabilité des applications informatiques existantes et d'actualiser la législation nationale pour faciliter les échanges d'informations entre les autorités;

e) Les registres d'adresses étaient considérés comme essentiels pour de nombreux gouvernements de la région de la CEE, mais leur élaboration n'en était pas au même stade d'un pays à l'autre. Dans certains pays, le territoire national n'avait pas été entièrement cartographié sous forme numérique, en particulier dans les zones rurales, ce qui pouvait constituer un obstacle. L'expérience fournie par l'adoption de bonnes pratiques donnait à penser que les adresses devaient être sans équivoque, facilement localisables et tenues à jour. Il fallait aussi prévoir un cadre juridique spécifique pour les registres d'adresses. Étant donné que les autorités chargées de l'administration des biens fonciers étaient dans bien des cas responsables de ces registres, il était important qu'elles collaborent avec les municipalités (souvent chargées de mettre à jour les adresses) et avec d'autres organismes intergouvernementaux (au Bélarus, par exemple, les registres d'adresses étaient également utilisés dans les registres de population, les registres des contribuables et les registres des entreprises, entre autres). L'interconnexion en ligne des registres de base et leur mise en concordance pouvaient procurer des avantages concrets aux citoyens et aux services gouvernementaux;

f) Certains problèmes d'ordre sémantique devaient être résolus (tels que l'utilisation de définitions identiques pour différents objets relevant de différentes juridictions) pour parvenir à l'intégration des informations nationales. Il faudrait y remédier en apportant à la législation les modifications voulues, afin de rendre compatibles des organisations ayant des traditions et des méthodes de travail différentes. À cet égard, l'utilisation des normes internationales existantes (par exemple celles qui reposaient sur la directive de l'Union européenne concernant l'infrastructure pour l'information spatiale en Europe (INSPIRE)) devait être encouragée dans toute la mesure possible.
